



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Interne et c.a.e.r

SECTION BATIMENT
OPTION PEINTURE REVETEMENTS

**Rapport de jury présenté par : Monsieur Fernand KREMER
Inspecteur général de l'éducation nationale**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Table des matières

I.	Composition du jury.....	3
A.	Directoire	3
B.	Membres de jury.....	3
II.	Statistiques de la session 2012.....	3
A.	Epreuve d'admissibilité.....	3
B.	Epreuve d'admission	4
III.	Épreuve d'admissibilité.....	4
A.	Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1)	4
B.	Constats et préconisations du jury	4
1.	Première partie du RAEP	5
2.	Seconde partie du RAEP.....	5
IV.	Epreuve admission	6
A.	Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (Travaux pratiques : 4h00 ; Préparation de l'exposé : 1h00 ; Exposé : 0h30 ; Entretien : 0h30).....	6
B.	Constats et préconisations du jury	6
1.	1ère partie : Mise en œuvre de travaux pratiques.....	6
2.	2ème partie : Exposé et entretien avec le jury	6

I. Composition du jury

A. Directoire

Président : M.KREMER Fernand, inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-président : M.PINAUD David, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Secrétaire général : M.PROSPER Dominique, inspecteur de l'éducation nationale

B. Membres de jury

M. ALBERA Daniel, professeur de lycée professionnel

M.BONY Bastien, professeur de lycée professionnel

M. BUCHETON François, inspecteur de l'éducation nationale

M. DE BARBERA MAGI Jean-Michel, professeur de lycée professionnel

M. DUSANIER Philippe, professeur de lycée professionnel

M.GOTILLOT Lionel, professeur de lycée professionnel

M.MONGOUACHON Benoît, professeur de lycée professionnel

II. Statistiques de la session 2012

Nombre de postes ouverts aux concours	INTERNE	CAER
	12	1

A. Epreuve d'admissibilité

	INTERNE	CAER
Nombre d'inscrits	94	2
Nombre de RAEP reçus	49	1
Nombre de candidats admissibles	25	1
Note la plus élevée	17,5	14
Note du dernier admissible	7	14

B. Épreuve d'admission

	INTERNE	CAER
Nombre de candidats admis	12	1
Moyenne des candidats admis	12,79	14
Moyenne des candidats présents	9,22	
Note maximale obtenue	16,5	
Note minimale obtenue	1	
Note du dernier admis	10	

III. Épreuve d'admissibilité

A. Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- ✓ la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- ✓ la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- ✓ la structuration du propos ;
- ✓ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- ✓ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- ✓ la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- ✓ le rapport des membres du jury.

B. Constats et préconisations du jury

Le jury tient à préciser aux futurs candidats deux points de la réglementation applicables aux RAEP. Sont motifs d'élimination du concours :

- Le fait de ne pas remettre un dossier ou rapport ou tout autre document devant être fourni dans le délai et selon les modalités prévues par le concours

- Remettre un dossier RAEP dont le nombre de pages est supérieur à celui fixé par la réglementation, annexes non comprises.

1. Première partie du RAEP

La plupart des candidats est parvenue à présenter les différentes fonctions et missions exercées dans leur parcours professionnel d'enseignant.

Néanmoins, un nombre non négligeable de candidats a décrit leur parcours sous la forme d'une dissertation, ce qui a eu pour inconvénient d'en alourdir la lecture. Des discontinuités chronologiques dans le parcours ont parfois été relevées, ce qui ne peut que desservir les candidats en l'absence de toute explication.

En outre, les membres du jury ont souvent déploré un non-respect des contraintes réglementaires de forme imposées à la constitution d'un RAEP, qui a été systématiquement pénalisé.

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les dossiers où le parcours du candidat est rédigé de façon chronologique, dans un style synthétique et précis. Il convient donc de :

- ✓ Présenter le parcours en précisant les diplômes obtenus, notamment dans le champ professionnel du concours ;
- ✓ Présenter les fonctions exercées, et les responsabilités particulières confiées dans le parcours professionnel (encadrement, pilotage de projets, action de formation....) ;
- ✓ Préciser en quoi les fonctions et responsabilités exercées pourront être mobilisées et valorisées dans le métier d'enseignant ;
- ✓ Présenter cette partie non sous la forme d'un CV, mais en précisant les activités, les fonctions particulières qui contribuent à la cohérence du projet professionnel du candidat pour exercer les missions d'enseignant en LP et dans le champ professionnel du concours.

2. Seconde partie du RAEP

Peu de candidats ont été en mesure de présenter, au travers d'une situation professionnelle d'apprentissage authentique (obligatoirement certifiée par le chef d'établissement où elle s'est déroulée), des séquences et des séances pédagogiques structurées et cohérentes par rapport aux objectifs visés et aux référentiels concernés.

De nombreux candidats ont présenté des activités de réalisation de manière trop « littéraire », sous forme de dissertation et de manière brouillonne et lacunaire.

Certains confondent compétences globales et compétences intermédiaires, savoir-faire et objectif.

Trop souvent, les objectifs pédagogiques font référence exclusivement aux exigences terminales du diplôme sans paliers intermédiaires d'apprentissage. Enfin, le jury a très souvent constaté la confusion entre séance et séquence.

Le jury conseille aux futurs candidats de préparer des documents soigneusement rédigés qui permettent au jury d'apprécier sans difficulté la cohérence de la séquence pédagogique (objectifs, stratégie pédagogique, évaluation prévue) et de prendre connaissance de la décomposition de la séquence en séances. Le jury est particulièrement vigilant sur les points suivants :

- ✓ Les objectifs visés, en lien avec le référentiel des activités professionnelles (RAP) ;
- ✓ Les temps estimés ;
- ✓ Les compétences ciblées ;
- ✓ Les matériels et matériaux utilisés et mis en œuvre ;
- ✓ Les stratégies de développement et d'animation ;
- ✓ Les modalités d'évaluation par rapport aux objectifs visés.

Le jury recommande aux candidats enseignant dans les classes de SEGPA de s'informer sur les contenus d'enseignement professionnel des classes de Baccalauréat Professionnel de la spécialité,

de manière à avoir une vision plus précise des différents contenus de formation de la filière du concours présenté.

IV. Epreuve admission

A. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (Travaux pratiques : 4h00 ; Préparation de l'exposé : 1h00 ; Exposé : 0h30 ; Entretien : 0h30)

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de concevoir et d'organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est évalué selon les critères ci-dessous :

- sa capacité à appréhender une situation professionnelle imposée ;
- la pertinence des propositions pédagogiques de la séquence ;
- la pertinence de l'approche didactique de la séance ;
- la réactivité du candidat face au questionnement du jury ;
- la qualité de l'expression orale.

B. Constats et préconisations du jury

1. 1ère partie : Mise en œuvre de travaux pratiques

Le candidat est confronté à la réalisation d'un travail sur une surface limitée. L'activité confiée s'inscrit dans une thématique professionnelle définie. Elle a vocation à servir de support pédagogique pour développer la séquence de formation, puis la séance.

Quels que soient les travaux pratiques proposés, le jury constate que les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées par certains candidats, ce qui traduit un manque de pratique évident et de surcroît un manque de préparation au concours. De ce fait, le transfert de leur savoir-faire professionnel en vue d'une utilisation en formation pour des élèves, devient aléatoire.

Les savoirs technologiques et scientifiques liés aux produits posés pendant l'activité restent superficiels.

Le jury recommande aux futurs candidats :

- d'adopter des attitudes "de professionnels" face au travail pratique à réaliser et d'effectuer les tâches induites en respectant les règles de mise en œuvre ;
- d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien les choix techniques effectués et d'argumenter sur le caractère transférable de ces derniers ;
- de s'approprier les termes pédagogiques ;
- de se former professionnellement à la mise en œuvre des produits et matériaux du secteur de la finition ;
- de s'approprier le référentiel du bac professionnel AFB, car son contenu est une excellente base de travail pour réviser les différents thèmes de technologie prévus et souvent abordés au concours.

2. 2ème partie : Exposé et entretien avec le jury

Le jury a fait les principaux constats suivants :

- le temps imparti pour l'exposé n'est pas totalement utilisé ;
- pour la construction de la séquence de formation, les candidats ont tendance à ne limiter leur action pédagogique qu'au seul travail pratique proposé. Malgré un niveau de classe et un objectif de formation imposés, le jury constate que les candidats ont du mal à prendre le recul nécessaire pour concevoir une séquence structurée et adaptée au niveau en question. Par ailleurs, il est constaté que l'utilisation du référentiel de certification à disposition transparaît peu dans les productions des candidats ;

- la séance développée se limite très souvent au travail pratique proposé. Peu de candidats envisagent de développer une séance structurée portant sur d'autres compétences.

Le jury conseille aux candidats de :

- prendre en compte le thème général dans lequel s'inscrit le travail pratique pour construire la séquence ;
- intégrer dans la séquence des séances pertinentes au regard du niveau de classe imposé ;
- prévoir des stratégies d'enseignement variées et des activités diversifiées ;
- intégrer dans la séquence des contenus technologiques en lien avec le thème ;
- développer une séance complémentaire au travail pratique effectué.

L'exposé n'est pas une leçon à destination d'élèves, mais bien la présentation d'un travail d'ingénierie pédagogique aux professionnels de l'enseignement que sont les membres de la commission.